



Bureau du Conseil communal
Saint-Sulpice

Saint-Sulpice, le 16 juin 2017

Nomination de la commission

Préavis No 8.17 « Réponse à la motion Pache et consorts « Aide financière pour locataires de logements protégés ».

Conformément à l'article 39 du règlement du Conseil communal, le bureau a nommé la commission suivante chargée de préavisier sur les sujets cités ci-dessus :

Pour l'ASSE : Mme Theumann
MM. Liechti et Wirth

Pour l'ICD : MM. Pache Rémy et Gygax

Président : M. Pache Rémy

Déléguée municipale: Mme Merminod Anne

M. Pache est prié de convoquer les soussignés.

Nous vous rappelons que la commission doit déposer, au plus tard **8 jours ouvrables avant la séance**, les exemplaires de son rapport selon la distribution suivante :

- un original à la Municipalité,
- un original au Président du Conseil,
- une copie au secrétaire du Conseil.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration et vous adressons nos meilleures salutations.

Daniel Giroud, secrétaire